

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 18 mai 2017



Préfecture
Salle Claude Erignac



Ordre du jour

- Approbation des comptes-rendus de réunions du 9 novembre 2016 et du 15 février 2017 ;
- Bureau du CRHH : désignation d'un nouveau membre suite à vacance ;
- Logement locatif social :
 - ✓ Loi SRU : rendu compte de la procédure d'intention de carence pour les trois communes de Haute-Corse concernées et **avis du comité**
 - ✓ Point d'étape sur la programmation 2017 des aides à la pierre (BOP135) ;
 - ✓ Volet « attributions, mixité et droit au logement » de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
- ANAH : point d'étape sur la programmation 2017 ;
- Office foncier de Corse : présentation du bilan 2016 et du programme d'intervention prévisionnel annuel 2017 ;
 - Questions diverses.

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement du 18 mai 2017

Bureau du CRHH

- Désignation d'un nouveau membre suite à vacance

Intervention DREAL



Bureau du CRHH :
désignation d'un nouveau membre suite à vacance
AVIS du CRHH

Enjeux et missions du bureau du CRHH :

- formation restreinte du comité plénier qui peut, par délégation, traiter de nombreux sujets à l'exception de la validation de la programmation budgétaire ;
- propose au comité un règlement intérieur, organise les travaux du comité, émet des avis sur des sujets de sa compétence par délégation du CRHH ;
- la délégation au bureau ne constitue qu'une possibilité, le Préfet de région décide si un sujet est abordé devant le CRHH plénier ou en bureau ;

Bureau du CRHH : désignation d'un nouveau membre suite à vacance

AVIS du CRHH

Composition du bureau (CRHH du 13 avril 2016) :

- Présidé par le Préfet de région, ou son représentant
- **1^{er} collège, représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :**
5 membres :
 - Président du conseil exécutif de Corse,
 - Président du conseil départemental de Corse du Sud,
 - Président du conseil départemental de Haute-Corse,
 - Président de la Communauté d'agglomération du pays Ajaccien,
 - Président de la Communauté d'agglomération de Bastia,ou leurs représentants.

Composition du bureau (CRHH du 13 avril 2016) :

- **2^e collège**, professionnels intervenant dans les domaines du logement, de l'immobilier, de la construction ou de la mise en œuvre des moyens financiers correspondants :
4 membres titulaires (et leurs suppléants au CRHH) :
 - Pierre Cau (OPH2A),
 - Jacqueline Casanova (PACT2A),
 - Philippe Sagnes (Action Logement),
 - Patrick Pagès (OPH2B), siège vacant.
- **3^e collège**, représentants d'organismes intervenant dans le domaine de l'accueil, du soutien, de l'hébergement, de l'accompagnement, de l'insertion ou de la défense des personnes en situation d'exclusion, d'organisations d'usagers, des partenaires sociaux et de personnalités qualifiées : 4 membres titulaires (et leurs suppléants au CRHH) :
 - David Frau (CNL2A),
 - Jean-NICOLAS Antoniotti (FO),
 - Maxime Nordee (CGT),
 - Jean Cordier (ADIL2B)

Proposition : OPH2B : remplacement de Patrick Pagès, ancien directeur par Annie Albertini, directrice, candidate
AVIS du CRHH

CRHH du 18 mai 2017

Logement locatif social

- Loi SRU

Rendu compte de la procédure d'intention de carence pour les trois communes de Haute-Corse concernées

Avis du CRHH

*Interventions
DREAL et
DDTM 2B (support séparé)*



CRHH du 18 mai 2017

Logement locatif social

- BOP 135 : point d'étape sur les perspectives de programmation 2017 des aides à la pierre

Interventions DREAL / DDTM



BOP 135 : aides à la pierre

perspectives de programmation 2017 - CORSE

	Nombre de logements				Taux PLAI	Taux T1/T2 Plus/Plai	Taux LLS en communes SRU déficitaires
	PLUS	PLAI	PLS	TOTAL			
Corse du Sud	À Préciser	À Préciser	0	429	à préciser	à préciser	79,00%
	429						
Haute-Corse	172	64	75	311	27,12%	39,41%	12,71%
	236						
CORSE	À Préciser	À Préciser	75	740	à préciser	à préciser	49,86%
	665						



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

CORSE

BOP 135 : aides à la pierre

perspectives de programmation 2017 – CORSE-DU-SUD

Maître d'ouvrage	Commune	Dépôt Dossier	Opération	Nombre logements					
				PLUS	PLAI	PLS	Total	T1/T2	% T1/T2 Plus/Plai
OPH 2A	Ajaccio	1° semestre	VEFA Bodiccione BAT E et F	à Préciser	à Préciser	0	78	28	35,90%
	Ajaccio	mai	VEFA Stiletto 2 types	60	33	0	93	à Préciser	25 à 30 %
	Pietrosella	2° semestre	VEFA	51	27	0	78	24	31%
ERILIA	Ajaccio	mai	Trabacchina	54	30	0	84	30	35,71%
	Ajaccio	mai	VEFA Bodiccione tranche 2	54	30	0	84	14	16,67%
	Ota/Porto	Septembre	centre ville (terrain communal)	8	4	0	12	2	16,67%
Total CORSE DU SUD				À Préciser	À Préciser	0	429	À Préciser	À Préciser
				429					

BOP 135 : aides à la pierre

perspectives de programmation 2017 – HAUTE-CORSE

Maître d'ouvrage	Commune	Dépôt Dossier	Opération	Nombre logements					
				PLUS	PLAI	PLS	Total	T1/T2	% T1/T2 Plus/Plai
Commune	Aghione	DEPOSE	Palulos communale	2	0	0	2		
Commune	Meria	DEPOSE	Palulos communale	1	0	0	1		
ERILIA	Vescovato	mai	Petraolo	35	20	0	55	15	27,27%
	Ghisonaccia	1° semestre	centre ville	21	12	0	33	5	15,15%
OPH 2B	Penta di casinca	DEPOSE	U Centru -Folelli	27	15	0	42	14	33,33%
	Aleria	mai/juin	VEFA	38	16	0	54	18	33,33%
	Furiani	2° semestre		30	0	0	30	25	83,33%
	Bastia	Incertain Fin 2017	Paese Novu	15	0	30	45	15	100,00%
	Bastia	Incertain Fin 2017	Puntettu	3	1	0	4	1	25,00%
LOGEO MEDITERRANEE	Bastia	Juin	Rue Vittori	0	0	45	45		
Total HAUTE-CORSE				172	64				
				236		75	311	93	39,41%

CRHH du 18 mai 2017

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté

- Volet « attributions, mixité et droit au logement »

Intervention DREAL



Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté

Volet « attributions, mixité et droit au logement »

- 1.** Mise à jour des critères de priorité pour l'attribution d'un logement social
- 2.** Obligation pour l'ensemble des partenaires de loger un pourcentage minimal de ménages bénéficiant du DALO ou à défaut Prioritaires
- 3.** Instauration de règles visant au rééquilibrage de l'occupation sociale du parc social

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté

Volet « attributions, mixité et droit au logement »

1. Mise à jour des critères de priorité pour l'attribution d'un logement social

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté
Volet « attributions, mixité et droit au logement »

2. Obligation de consacrer au moins
25% des attributions aux ménages prioritaires
pour l'ensemble des réservataires
(collectivités territoriales, Action Logement, etc.),
ainsi que pour les bailleurs sociaux sur leur stock propre :

- les publics visés sont d'abord les ménages bénéficiant du DALO et ensuite les ménages prioritaires

- en cas de défaillance,
le préfet procède à l'attribution de logements
aux publics concernés
sur les contingents concernés

Sur le territoire de la CAB et de la CAPA :

**3.1. 25% des attributions hors quartier prioritaire
pour la politique de la ville doivent être consacrées
au premier quartile
des demandeurs les plus pauvres
(ou à des ménages relogés
dans le cadre du renouvellement urbain)**

**3.2. 50% des attributions en quartier prioritaire
pour la politique de la ville
doivent être consacrées
aux demandeurs des trois autres quartiles**

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté
Volet « attributions, mixité et droit au logement »

Seuil du 1^{er} quartile par unité de consommation (UC) :

- CAPA : **8 529 € / an** (710 € /mois)
- CAB: **7 371 € / an** (614 € /mois)

Exemples :

- **1 adulte + 1 enfant** de moins de 14 ans
900 € / mois correspond à **692 € / mois** par UC

- **couple sans enfant**
1 200 € / mois correspond à **800 € / mois** par UC

- **couple + 2 enfants** de moins de 14 ans
1 400 € / mois correspond à **666 € / mois** par UC

CRHH du 18 mai 2017

Anah

- Point d'étape sur la programmation 2017

Intervention DREAL



Bilan ANAH au 11 mai 2017

- 48 rénovations de logements subventionnées (+25 / 2016)
 - Dont 27 rénovations énergétiques (+8 / 2016)

Une augmentation aussi bien dans le diffus que dans les secteurs programmés.

Rappel des objectifs 2017 :

- 405 rénovations dont 360 comportant un volet rénovation énergétique

Perspectives de nouvelles OPAH

Communauté de communes « Ouest Corse »

- programme Centre-bourg – durée 6 ans
- 33 communes – 7600 habitants
- 200 logements visités lors de l'étude pré-opérationnelle (Bureau d'Etude Habitat – JF Margelli)
- Objectifs prévisionnels
 - 330 logements dont :
 - 280 occupants
 - 50 bailleurs
 - 280 rénovations énergétiques

Perspectives de nouvelles OPAH

Ville d'Ajaccio

- Opah copropriétés dégradées
- Quartier des Cannes (PRU d'Ajaccio)
- Etude sur 8 copropriétés (720 logements) avec visite de 211 logements
- Travaux de rénovation énergétique ciblés
- 2 copropriétés particulièrement ciblées (5 bâtiments) :
 - Place des cannes
 - Cala di sole



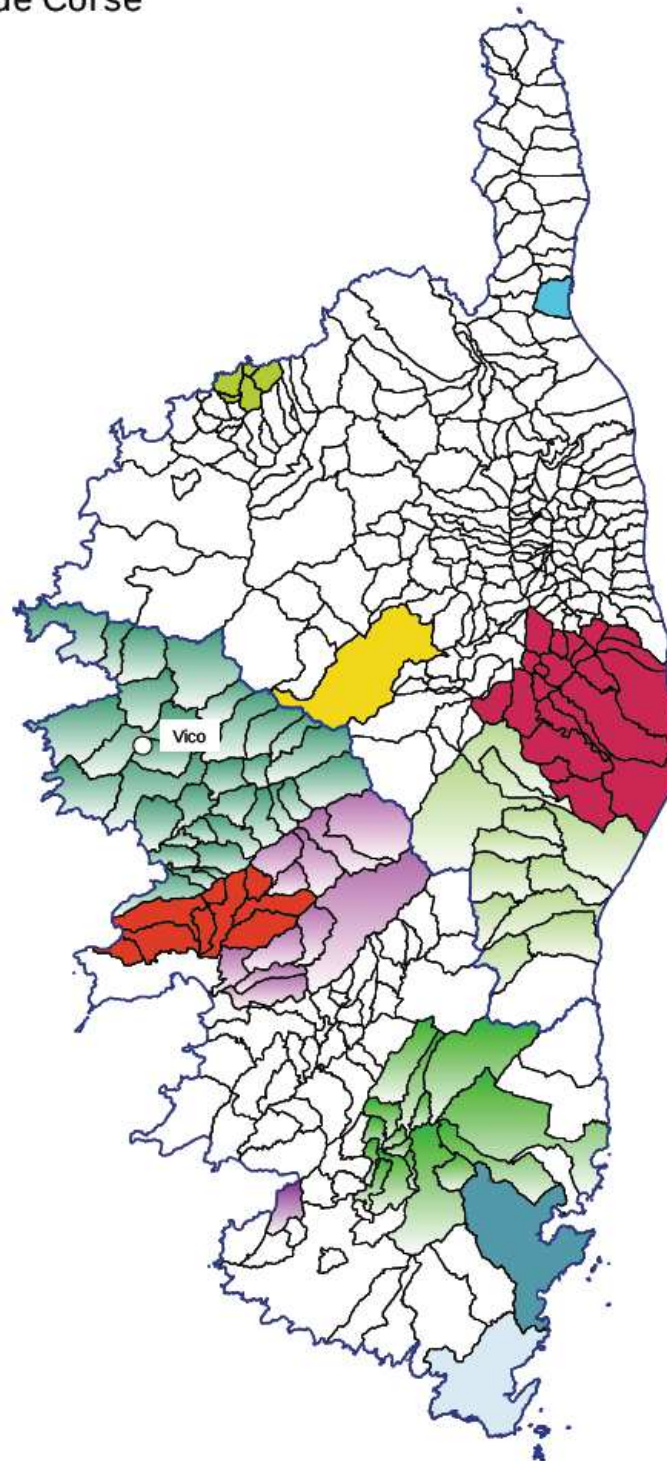
Projet de POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés fragiles) sur le reste des copropriétés + quartier de l'empereur

Perspectives de nouvelles OPAH

Communauté de communes Celavo Prunelli

- Opah revitalisation rurale – 5 ans
- 10 communes
- Etude pré-opérationnelle réalisée par le Bureau d'Etude Habitat – JF Margelli
- Objectifs prévisionnels
 - 190 logements dont :
 - 161 occupants
 - 29 bailleurs
 - 150 rénovations énergétique

Carte des OPAH de Corse en 2016



CRHH du 18 mai 2017

OFFICE FONCIER DE CORSE

- Bilan 2016
- Programme d'intervention prévisionnel annuel 2017

*(Intervention de l'Office foncier de Corse)
Support séparé*



CRHH du 18 mai 2017

- **QUESTIONS DIVERSES**

